

Charte pour un partenariat réussi entre enseignants et intervenants extérieurs (artistes, acteurs culturels, scientifiques)

1. Les enseignants et les intervenants inscrivent leur projet artistique, culturel ou scientifique dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle (et/ou d'Éducation à la Citoyenneté) qui suppose la fréquentation des oeuvres ou des lieux et la rencontre avec les artistes, l'acquisition de connaissances et la pratique artistique et/ou scientifique en INTERDISCIPLINARITE.
2. Les interventions extérieures doivent s'inscrire dans un projet plus global qui n'est pas circonscrit aux temps d'interventions du partenaire. **3. Les enseignants et les intervenants travaillent en partenariat pour donner du sens aux expériences des élèves. Ils co-construisent l'action en amont. Une convention signée et contre signée par les parties doit être votée en CA de l'établissement antérieurement au début de l'action ainsi que la présente charte.**
4. **Chaque partie doit tenir compte des contraintes liées aux activités et aux missions de l'autre.** Ainsi, les intervenants ne peuvent être laissés seuls en responsabilité devant les élèves.
5. Un planning clair doit être établi en concertation avec les intervenants, l'équipe pédagogique de la classe et l'équipe directionnelle. Aucun projet ne peut se faire sans modifications ponctuelles de l'Emploi du temps. On veillera à un certain équilibre entre les disciplines dans les heures captées pour la bonne tenue du projet. Il faut communiquer ce planning très largement et bien en amont. Des rappels sont souvent nécessaires.
6. Les artistes, les intervenants doivent être accueillis toujours avec bienveillance et respect dans les établissements d'enseignement. **Les engagements (salles, matériel, rémunération...) pris en amont doivent être respectés de part et d'autre.**
7. Les enseignants apprennent à développer des compétences et connaissances artistiques au contact des artistes et, réciproquement, les artistes apprennent à développer des connaissances et des compétences pédagogiques au contact des enseignants.
8. Les artistes et les enseignants s'engagent à accompagner tous les élèves vers un objectif commun et à mener le projet jusqu'au bout. Les enseignants font avancer le projet tel que défini ensemble même hors la présence des intervenants (cf. article 2). Plus la cohésion entre l'intervenant et les enseignants est forte, plus le projet se déroule en bonne intelligence avec les élèves.
9. De la même façon que l'action EAC doit être construite en concertation avec tous ses acteurs, **le bilan** se doit d'être rédigé collectivement par toute l'équipe engagée, cela incluant les intervenants extérieurs.

Fait à, le

Lu et approuvé

L'Établissement scolaire :

L'intervenant :